

ARRÊTÉ D'URBANISME

Permis de Construire pour une Maison Individuelle

ACCORD

Commune de LA FERTE BERNARD

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES
ARRETE N° 26-597

PC07213226Z0016	
Date de dépôt de la demande	22/07/2026
Avis de dépôt affiché en mairie	24/07/2026
Demandeur	Monsieur GUENOT Christian 2 Chemin de la Tuilerie 72400 La Ferté-Bernard
Projet	Nouvelle construction : Carport en bois
Surface d'emprise au sol de construction	35 m2
Destination	Habitation
Terrain	BC-0143 2 Chemin de la Tuilerie 72400 La Ferté-Bernard

Le maire de La Ferté-Bernard,

Vu le code de l'urbanisme et notamment l'article A431-7,

Vu le plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) de la Communauté de Communes du Perche Emeraude approuvé le 25 novembre 2020, exécutoire le 8 février 2021, ayant fait l'objet d'une modification de droit commun approuvé le 10 mars 2025, zone UB, zone Urbaine Pavillonnaire ;

ARRÊTE

Article 1

Le permis de construire pour une maison individuelle et ses annexes est **autorisé**.

Notifié au pétitionnaire le :

Transmis à la préfecture le :

A LA FERTE BERNARD,

le 1^{er} septembre 2026

Pour le Maire, par délégation de fonction

Arrêté n°26-257 du 8 avril 2026

L'Adjoint,

Thierry RENVOIZÉ



La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L.2131-2 du code général des collectivités territoriales.